



Compte-rendu de l'audience des enseignants-documentalistes du 2 mars 2010

L Le SNES a été reçu en audience au rectorat le mardi 2 mars dernier, afin de faire le point sur la situation de la documentation dans l'académie et d'exposer nos craintes quant à l'avenir de la profession. Trois enseignantes-documentalistes, Françoise Guerchais, du lycée de Bruz (35), Julia Thatje du collège de St Martin des Champs (29) et Christelle Carnet de la cité scolaire Brocéliande de Guer (56) ont été reçues, accompagnées de Gwenaël Le Paih et Matthieu Mahéo, secrétaires académiques du SNES. La délégation a été reçue par Mr Vauléon, DRH, et Mme Rault, chef de la DPE. Mr Gabrielli était excusé.

Pendant deux heures, nous avons fait part à nos interlocuteurs des vives inquiétudes de la profession sur les modalités actuelles de reconversion, qui semblent encore trop floues, mais aussi sur la situation dans les établissements. Le SNES a dénombré environ 70 personnes employées dans l'académie qui ne sont pas certifiées, si l'on inclut les personnes en reconversion, les contractuels, les TZR de discipline et les MA. La réalité du terrain est en contradiction complète avec différents rapports officiels récents (le rapport Assouline sur les médias et la jeunesse, le rapports Descoings, le dernier rapport de l'IGEN "L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université") qui reconnaissent l'importance pédagogique des professeurs-documentalistes.

Reconversions :

Rappelons que ce dispositif se fait sur plusieurs années, avec une année-test dans certains cas, une 1^{ère} année à mi-temps avec 20 jours de formation à l'IUFM, une 2^{ème} année à temps plein avec 10 jours de formation, les personnes engagées dans ce dispositif devant s'engager à préparer le CAPES. Pour M. Vauléon, le dispositif actuel est moins lourd, les préconisations de l'IGEN ayant évolué et permettant une validation sur demande de l'inspecteur au bout de la deuxième année. Il semblerait qu'aujourd'hui cette validation équivaudrait à une validation ministérielle qui permettrait aux personnels de faire une





demande de mutation en tant que documentaliste et non plus dans la discipline d'origine. La VAE et l'obtention de la licence professionnelle est devenue un plus, non un prérequis.

Les personnes engagées dans ce dispositif, "ressources potentiellement adaptables à la documentation", sont dans l'idéal des personnes volontaires, mais aussi d'autres en "incapacité d'exercer leurs fonction d'enseignant". M. Vauléon admet des difficultés, non du dispositif en lui-même, mais pour quelques personnes, qu'il reconnaît vouloir pousser un peu. CQFD.

Il y aurait eu deux cas de collègues non validés dans ce dispositif : l'un d'eux a fait un retour vers sa discipline d'origine, l'autre fait une année supplémentaire. A quoi sert donc le dispositif si on peut, en cas de non validation, continuer à exercer ? Le rectorat est face à ses contradictions.

Remplacement :

Sur ce plan, le rectorat est très clairement sur une "optique de rendement" et sur une gestion de la pénurie de documentalistes certifiés. Il reconnaît qu'efficacité ne rime pas forcément avec efficacité et que la situation ne va guère évoluer dans le bon sens à la rentrée. Ils évitent autant que possible de recruter des contractuels tant qu'ils ont des TZR de discipline disponibles. Ils pensent aussi qu'une affectation au CDI peut être parfois un recours pour des enseignants en difficulté, qui seraient "moins exposés au face-à-face pédagogique" ! Les situations de réadaptation en responsabilité au CDI sont des choix, puisque M. Vauléon a précisé "être capable de générer du surnombre quand il y a la nécessité". Quant aux TZR nommés provisoirement, une "mallette" de prise en main du CDI sera élaborée par M. Gabrielli comme cela avait déjà été promis précédemment.

Reste que le rectorat semble sous-estimer les conséquences à long terme,

pour les élèves et les établissements, d'un personnel qui assurerait ce que le rectorat considère comme les "premières missions", c'est-à-dire "ouvrir et fermer le CDI, assurer le prêt"...les autres missions de pédagogie et de gestion n'étant alors plus assurées, parfois sur l'année scolaire complète ! L'impact sur l'établissement n'est pas non plus pris en compte, les collègues ayant une vision faussée du rôle des documentalistes, même si les chefs d'établissement "ne se satisfont pas de cette situation". La question a même été posée : vaut-il mieux ouvrir les CDI dans ces conditions a minima ou les laisser fermés provisoirement ? Le débat est ouvert.

Nous vous appelons à nous faire connaître votre point de vue sur la question. Envoyez-nous vos commentaires à s3ren@snes.edu, en intitulant le message "remplacement doc". Cela pourra nous servir dans les différentes instances et discussions avec le rectorat.

Situation de l'emploi à la rentrée 2010 :

Les départs en retraites seront-ils compensés ? Sans doute que non, même si nous n'avons pour l'instant pas de chiffres précis : quelques titulaires entreront dans l'académie, le dispositif de reconversion sera reconduit pour un certain nombre de personnels et 13 reconvertis seront désormais rattachés à la documentation, les stagiaires IUFM seront affectés à temps plein avec un " compagnonnage ". Une circulaire de cadrage ministérielle vient de sortir...Elle insiste sur le principe du compagnonnage et de la formation sur 1/3 du service. Pour ce qui est des collègues en reconversion, le rectorat veillera à ce que le tuteur soit dans le même établissement. Les indemnités de ces tuteurs seront d'ailleurs à réexaminer en lien avec celles de leurs collègues de discipline, et un temps de regroupement à été demandé en début d'année, pour leur permettre de mieux connaître leur rôle de tuteur.

Inspections :

Les retards d'inspection sont petit à petit rattrapés, mais Mme Rault n'avait "pas de données", ce que nous déplorons, même si les inspecteurs vont "s'évertuer de tenir le rythme". M Gabrielli partant à la retraite, il sera vraisemblablement remplacé.

Formation continue :

Le rectorat, selon ses propres paroles, ne nous " promet pas le grand soir ". A budget constant, ils vont tenter de trouver un équilibre entre les attentes des personnels, légitimées par le droit à la formation, et les besoins en formation, qui pourront être détectés par les personnels de direction et imposés. La formation pourra aussi prendre différentes modalités, au niveau local ou, par exemple pour la veille informatique. Les reconversions n'ont pas " siphonné " les moyens en formation. Il insiste sur la nécessité de rénover les dispositifs de formation.

Les journées départementales des documentalistes sont bien comprises comme des éléments de formation. Nous sommes d'ailleurs revenus sur la façon dont les enseignants-documentalistes avaient perçu, notamment dans le 35, la tenue de ces journées. Mr Vauléon a pris note et s'est engagé à faire remonter l'information.

Publication du Syndicat National
des Enseignements du Second degré
24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes - Tél. : 02 99.84.37.00
Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu
site internet : www.rennes.snes.edu
Directrice de la publication : Christelle Carnet
Réalisation / PAO : Pamela Deline.
Imprimé par nos soins sur papier aux normes PEFC et FSC
Développement durable - CPPAP : 1110 S 05594

La section académique du SNES a eu l'occasion, lors de cette audience, de revenir sur un certains nombre de problèmes rencontrés dans les établissements, et dont vous nous avez fait part. Nous aurions évidemment souhaité que notre IPR Mr Gabrielli fût présent, car nous considérons qu'il est le plus à même d'apporter des réponses précises sur certains cas particuliers. Néanmoins, il est important de rappeler à notre administration que nous sommes attentifs à ce qui se passe dans l'académie, et que nous ne laisserons pas passer le train sans rien faire. Mais cela est l'affaire de tous : des enseignants-documentalistes, mais aussi de tous les enseignants de discipline.

N'hésitez pas à contacter Christelle à la section académique du SNES le mardi et le jeudi après-midi.

Julia Thatje, Françoise Guerchais, Christelle Carnet.

Table ronde à Paris le 31 mars et audience au Ministère.

Comme indiqué dans le dernier numéro du SNES Bretagne (mars 2010), nous vous incitons à participer cette action. La section académique prendra en charge le déplacement de 5 collègues. Pour l'heure, nous n'avons eu aucun retour de collègues. Il est encore temps de vous manifester !

La journée débutera avec une table ronde le matin, et se poursuivra avec une action devant le Ministère avant d'être reçu en audience. Plus d'infos à venir sur le site national du SNES : <http://www.snes.edu/31-mars-2010-journee-d-action.html>

Pour les inscriptions, contactez Christelle Carnet au 02.99.84.37.00

Retrouvez sur le site du SNES www.rennes.snes.edu le modèle de courrier aux députés, aux sénateurs, à adapter en fonction de votre situation professionnelle, de vos choix et priorités pédagogiques

EN BREF

Rentrée 2010

- ✓ **Stagiaires prévus à la rentrée :**
 - 22 = 1 (implanté sur poste vacant)
 - 29 = 2 (implantés sur postes vacants)
 - 35 = 3 (un seul implanté à ce jour)
 - 56 = 1 (implanté sur poste vacant)

Tous les stagiaires ne sont pas encore positionnés. Rappelons qu'à la rentrée, ils seront affectés à temps plein dans les établissements. Les IA ont positionné les stagiaires sans savoir si les collègues en poste accepteront d'être "compagnons".

- ✓ **Nombre d'entrants dans l'académie :** 13
- ✓ **Suppression de poste :** 1 suppression dans le 29 (LP de Pont-De-Buis). Il s'agit pour l'IA 29 de trouver des moyens pour l'ouverture du Collège de Plabennec. Il ne restera qu'un 1/2 BMP au LP.